

ELECTIONS 2024

Pour faire suite aux élections du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine, le 308 - MA et MAJ Formation lancent simultanément leurs élections.

Les candidatures aux postes d'administrateurs sont ouvertes dès aujourd'hui et jusqu'au **lundi 13 mai 2024 12h00 (date limite de rigueur)**.

Le scrutin aura lieu du mercredi 15 mai au lundi 27 mai à 16h00 par vote électronique.

Présentation de MAJ Formation – Architecture et cadre de vie

Mobilisez-vous pour la formation continue : des raisons de s'engager !

- > CONTRIBUTER À LA RÉFLEXION sur le relais à la formation initiale, pour que tout au long du parcours professionnel, les architectes et les paysagistes concepteurs aient un outil complémentaire qui appuie leurs compétences, soutienne l'évolution de leurs acquis,
- > S'INTÉGRER DANS UN RÉSEAU DE COMMUNICATION qui fait le lien avec l'ensemble des confrères rencontrés lors des différents cycles et ouvre les échanges,
- > DÉFENDRE LE PRINCIPE DE FORMATION, devenue une référence en termes de volonté d'approfondir des atouts de la formation initiale qui demandent des ajustements des savoirs et une réactualisation des connaissances,
- > PARTICIPER À L'OUVERTURE à de nouvelles pratiques, de nouveaux axes de marchés,
- > PORTER UNE DYNAMIQUE de synergie d'une profession qui doit se défendre face à un système d'exercice devenu très complexe.

APPEL À CANDIDATURE

MAJ FORMATION

Centre de formation des Architectes et des Paysagistes concepteurs de Nouvelle Aquitaine

Pour faire suite aux élections des nouveaux Conseillers de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine, **MAJ Formation lance un appel à candidature en vue du renouvellement partiel de son Conseil d'Administration.** 6 postes à pourvoir en collège libre et 11 en collège réservé.

UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT AU SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE... en 2024, le centre de formation s'adapte aux nouveaux outils de formation continue, aux nouvelles technologies, pour toujours mieux servir les architectes et paysagistes concepteurs dans leur formation.

MAJ FORMATION c'est...

- Une **association loi 1901** créée en 1992, constituée de six salariés et d'une équipe de 22 architectes & paysagistes concepteurs, administrateurs bénévoles, qui mettent leurs expériences au service de la profession en proposant un large choix de formations.
- Un **module satellite** de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine.
- Un **lieu** dédié à la formation continue professionnelle, certifié QUALIOP1, reconnu par le FIF PL, OPCO EP, AKTO..... et Pôle emploi.
- Un **outil de développement**, de connaissance, de perfectionnement.
- Un **acteur** et mandataire du Pôle Régional de Formation de Nouvelle-Aquitaine.
- Un **membre actif** du REFC'A - Réseau National de la Formation Continue pour les Architectes, en assurant la présidence.
- Un **centre de formation labellisé** par le Ministère de la Culture et de la Communication, et par la Branche Architecture, soutenu par le CNOA, l'Adème, la FFP.
- Un **équipement** adapté aux stages en présence mais aussi à distance et une qualité d'accueil.

Des outils adaptés

- Des **cycles de formation structurés**, répondant aux attentes des professionnels du cadre de vie,
 - cinquante thématiques labellisées par la Branche Architecture,
 - une habilitation pour dispenser les formations FEEBat en présentiel et distanciel.
 - une habilitation BIM ACTALIANS,
- Des formations « **sur mesure** » qui répondent aux besoins spécifiques des entreprises,
- Une formation dédiée aux professionnels **qui créent leur entreprise**,
- **Des formations sur site technique en France et en Europe**
- Des **visites de projets architecturaux** en lien avec les thématiques des formations,
- Des conférences, des **rencontres**, des échanges, des réponses,...
- Des **méthodes d'évaluation** et des compétences allant de la sensibilisation à l'expertise.

Des services à la carte

- Un **catalogue de formations** / Le Centre de Formation ayant les compétences internes pour développer des formations, s'appuie sur une analyse permanente de la demande. Il prend en considération les évolutions techniques, juridiques et sociologiques des professions pour présenter un catalogue en constante actualisation.
- **Des formations « sur mesure »** / Le Centre de Formation se propose d'accompagner les entreprises pour bâtir leur projet de formations à travers la définition d'un plan de formation adapté et monter des sessions personnalisées au sein de leur structure.
- **Des actions au plus près du public** / Le Centre de Formation est soucieux d'accentuer son rayonnement régional. Pour cela, trois axes ont été privilégiés : délocaliser l'offre dans les départements, de manière à se positionner au plus près des attentes et des besoins ; développer des formations à distance – en e-learning ; et en parallèle, investir dans des nouvelles technologies, permettant de suivre les formations en présentiel depuis un des trois pôles de Nouvelle-Aquitaine – Limoges, Pau, Poitiers.
- **Valorisation de la formation de l'entreprise** / La formation continue est un des principaux leviers dont disposent les entreprises pour développer les compétences et répondre aux exigences croissantes des professions. Le Centre de Formation délivre sur demande des attestations compilant l'ensemble des actions de formation suivies par les différents collaborateurs de la structure.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MAJ FORMATION

Centre de formation des Architectes et des Paysagistes concepteurs de Nouvelle Aquitaine

Le **Conseil d'Administration est** composé de **22 membres** architectes et paysagistes concepteurs, élus par l'ensemble des consœurs et des confrères de Nouvelle-Aquitaine et par les adhérents membres actifs de l'association, pour **une durée de 6 ans**.

Ce Conseil d'Administration est renouvelable au moins par moitié **tous les 3 ans**.

Il se compose comme suit :

Nombre total d'administrateurs	22 – administrateurs architectes ou paysagistes concepteurs
Administrateur en poste	5 - administrateurs restants pour une durée de 3 ans
Collège de postes « libres »	BAEHR Mathieu Architecte BERGER Marie Architecte DIGNEAUX Bertrand Architecte LAFFITTE Frédéric Architecte ROUQUETTE Paule Architecte
Postes à pourvoir	17 postes à pourvoir pour une durée de 6 ans
Collège de postes « libres »	6 – Architectes, Agréés en Architecture ou Paysagistes concepteurs* de Nouvelle-Aquitaine <i>* Les paysagistes doivent être adhérents à la Fédération Française du Paysage</i>
Collège de postes « réservés »	1 – Le Président du CROA en exercice ou son représentant 2 – Représentants du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes 2 – Architectes ou agréés en architecture désignés par le SARCH 2 - Architectes ou agréés en architecture désignés par l'UNSA 2 – Paysagistes concepteurs représentant de la Fédération Française de Paysage 1 – Représentant du CAUE Gironde 1 – Représentant de l'Ecole d'Architecture et du Paysage de Bordeaux
Candidature	Pouvant se porter candidat au sein du Collège libre
Candidats	Tous les architectes et agréés en architecture inscrits au tableau de la Nouvelle-Aquitaine. Tous les paysagistes concepteurs installés en Nouvelle-Aquitaine. Les candidatures peuvent être individuelles ou dans le cadre d'une liste. <i>Attention, article 13 / Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en vertu des fonctions qui leur sont confiés.</i>
Électeurs	Tous les membres de droit : architectes et agréés en architecture inscrits au tableau de Nouvelle-Aquitaine Tous les salariés d'entreprise d'architecture de Nouvelle-Aquitaine. Tous les paysagistes concepteurs Tous les salariés d'entreprise de paysage Tous les membres actifs à jour de leur cotisation pour l'année 2018.

ACTE DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS 2024

À retourner par par mail à direction@maj-na.fr
avant le lundi 13 mai à 12h00

Joindre une « profession de foi » sur papier libre

Architecte agréé(e) en architecture, Paysagiste concepteur, déclare être candidat(e) au poste du Conseil d'Administration de l'Association, en tant que :

- Architecte / Paysagiste concepteur « indépendant(e) » / candidature individuelle
- Architecte / Paysagiste concepteur « indépendant(e) » / candidature dans le cadre d'une liste, précisez
- Représentant(e) du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine (CROANA)
 - Représentant(e) du SARCH – Syndicat de l'Architecture
 - Représentant(e) de l'UNSA – Union des Architectes
 - Représentant(e) du CAUE Gironde
 - Représentant(e) de la Fédération Française de Paysage (FFP)
 - Représentant de l'École d'Architecture et du Paysage de Bordeaux

FICHE DE RENSEIGNEMENTS AVEC PHOTO

Civilité :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Fait à, le

Signature :

